



## Courrier du jeudi n° 34 du 4 juillet 2024

### I - Gestion des personnels 1<sup>er</sup> degré

#### A. Appel à candidature sur le poste de coordonnateur du PIAL de Guéret-Marouzeau

Les missions de coordonnateur du PIAL de Guéret-Marouzeau sont à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les candidats adressent un courriel de motivation à l'attention du chef d'établissement du collège Jules Marouzeau, pilote du PIAL à l'adresse : [ce.0230488f@ac-limoges.fr](mailto:ce.0230488f@ac-limoges.fr)

Les professeurs des écoles bénéficieront d'une décharge d'un quart temps. Les enseignants ou personnels d'éducation du second degré bénéficieront d'une IMP académique de taux 3 soit 1 250€.

Les candidatures seront départagées selon, à parts égales, la motivation, les compétences pédagogiques spécifiques, les connaissances des partenaires du champ professionnel et la formation personnelle.

Contacts : Collège Jules Marouzeau – Mme Lucie Jallais – 05 55 51 90 60 – [ce.pial-marouzeau@ac-limoges.fr](mailto:ce.pial-marouzeau@ac-limoges.fr)  
Carole LASCOUX – DIPER - 05 87 86 61 09 – [diper.dsden23@ac-limoges.fr](mailto:diper.dsden23@ac-limoges.fr)

#### B. Evaluation des directeurs

Textes de référence :

- De la [loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021](#) créant la fonction de directeur d'école
- Du [décret n°2023-777 du 14 août 2023](#) relatif aux directeurs d'école
- De [l'arrêté du 31 août 2023](#) fixant les modalités d'évaluation des directeurs d'école
- De la [circulaire de la DGRH du 20 mars 2024](#) relative aux modalités d'évaluation des directeurs d'école

Les directeurs et les chargés d'école, titulaires et faisant-fonction, sont concernés par ces dispositions.

Tous les directeurs et chargés d'école **qui justifient au 1<sup>er</sup> septembre 2023** d'au moins 3 années de fonction continue sont évalués au plus tard dans les 5 ans qui suivent le décret du 14 août 2023, soit avant août 2028.

Pour les autres, l'évaluation doit être faite au plus tard après 3 ans d'exercice, puis une fois tous les 5 ans :

- 1<sup>ère</sup> évaluation dans les 3 ans qui suit la nomination en qualité de directeur
- Puis, évaluations suivantes tous les 5 ans

Ne sont évalués que ceux qui sont toujours sur les fonctions de directeur au moment de l'évaluation.

Les directeurs et chargés d'école qui feront l'objet de la première année de campagne d'évaluation au cours de l'année 2024-2025 recevront un mail les informant dans les jours qui viennent. Les autres seront évalués au cours des années scolaires suivantes.

L'entretien porte sur la mission spécifique du directeur, les conditions d'exercice des fonctions, les besoins en formation et les éventuelles perspectives d'évolution ou de mobilité.

Les sujets principaux abordés seront :

- La maîtrise des fonctions occupées et les compétences mises en œuvre
- Les besoins de formation, la spécificité de l'école, et les besoins exprimés par l'agent

Vous trouverez ci-joint le [modèle du compte-rendu](#), pour information.

Une circulaire sur les modalités précises de ces campagnes d'évaluation sera communiquée dès la rentrée scolaire.

Contacts : Carole LASCOUX – DIPER - 05 87 86 61 09 – [diper.dsden23@ac-limoges.fr](mailto:diper.dsden23@ac-limoges.fr)

## II - Informations diverses

### C. Padlet EAC de la Creuse

Nous sommes ravis de vous présenter notre nouveau Padlet dédié à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en Creuse. Cette plateforme sera le lieu central pour rassembler et partager tous les projets, photos et informations relatifs à l'EAC dans notre département.

Le Padlet EAC de la Creuse permettra de centraliser toutes les créations artistiques et culturelles réalisées par nos élèves.

<https://padlet.com/EACCreuse/eac-23-kk1b0yovpborr1zg>

C'est une véritable vitrine numérique où chaque projet contribue à enrichir et valoriser notre patrimoine éducatif et culturel local.

Nous vous encourageons vivement à partager vos photos, vidéos et enregistrements sur le Padlet. Il vous suffit de transférer vos fichiers à Jean-François Bruzac pour les inclure dans notre collection numérique.

Ensemble, construisons une mémoire collective de l'Éducation Artistique et Culturelle en Creuse !

Contact : Jean-François Bruzac - CPC Valence Arts et Culture - 05 87 86 61 01 - [jean-francois@ac-limoges.fr](mailto:jean-francois@ac-limoges.fr)

L'IA-DASEN,



**Dominique Terrien**